

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 25 JANVIER 2016

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 25 janvier 2016 à 18H30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. MARTY – BENOIT – GREFFIER – BRAULIO – POUSSE – BELHACHE – PASTOR – SANCHEZ - BROUSSE - LEVEJAC.

Absents excusés : MMS. MARCAILLOU - AZEMA.

Absents : MMS. MAURY – FOURES – SABATA.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- **HORAIRES OUVERTURE AGENCE POSTALE.**

M. le maire rappelle à ses collègues que, dans le cadre de la mise en place de l'Agence Postale Communale, il a été mené une réflexion sur les conditions d'ouverture de ce service.

Pour des raisons d'organisation et de gestion, il est proposé dans un premier temps une ouverture du lundi au vendredi de 10 h à 12 h (heures d'ouverture de la mairie).

Il indique également, qu'en fonction de la maîtrise par les agents de ce nouveau service, une augmentation des heures d'ouverture pourra être envisagée.

Il rappelle enfin que l'ouverture de ce service est prévue le vendredi 05 février 2016.

Accord unanime du conseil municipal sur les propositions du maire.

- **PERMIS DE CONSTRUIRE MAIRIE.**

M. le maire informe les conseillers que, pour des raisons de prise en considération financière par le département du projet de la future mairie, il y a obligation à ce que le permis de construire soit déposé.

Il rappelle que cette procédure administrative ne remet pas en cause l'échéancier de réalisation prévu en 2017-2018 et que si des modifications intervenaient dans le projet, un permis de construire modificatif pourrait être déposé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à déposer le permis.

- **GESTION AIRE DE REMPLISSAGE.**

M. le maire rappelle l'assemblée que, pour des raisons de conformité avec la Loi sur l'Eau, l'aire agricole actuelle sera remplacée par une aire de remplissage qui pourra être utilisée tant par les professionnels que par les particuliers.

Toute autre utilisation (lavage machines à vendanger ou véhicule) sera dorénavant interdite.

Cette nouvelle installation est prévue le long de la route de Villarzel-Cabardès, au droit du réservoir du local de chasse.

La fourniture d'eau par la nouvelle installation nécessitera pour chaque utilisateur de posséder une clé et un badge qui seront mis à disposition dans un premier temps en contrepartie d'une caution estimée à 50 €.

Ce nouveau système permettra de connaître la consommation exacte de chaque utilisateur.

Il indique qu'après une saison d'usage, une réflexion sera menée pour une évaluation de la fréquentation de cette installation.

Accord unanime du conseil municipal.

- REVISION DROIT DE PLACE 2016.

M. le maire rappelle à ses collègues que le tarif des droits de place date de 2002 et propose une réévaluation à partir de janvier 2016 aux tarifs suivants :

- 1^{er} taux (1 vente par jour) ⇨ 230,00 €
- 2^{ème} taux (2 ventes par semaine) ⇨ 95,00 €
- 3^{ème} taux (1 vente par semaine) ⇨ 70,00 €
- 4^{ème} taux (1 vente par mois) ⇨ 35,00 €

Accord unanime du conseil municipal.

- COMPTE RENDU DES ADJOINTS.

⇨ Mme BRAULIO informe ses collègues que suite à la grève des enseignants du 26 janvier 2016, des mesures de garderie des enfants seront prises par la commune.

⇨ M. GREFFIER informe ses collègues que le dossier de vidéoprojection a été réactivé. Une réunion a eu lieu avec les services de la gendarmerie en vue de l'établissement du diagnostic.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 19 h 30.

Le Maire,

Alain MARTY